



Rapport sur la qualité des actifs  
au 30 Septembre 2021  
Caisse Française de Financement Local  
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 30 septembre 2021, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 52,6 milliards de prêts, de EUR 5,3 milliards de titres et de EUR 0,8 milliard de titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/09/2021	<b>Total <i>cover pool</i></b>	<b>Actifs sortis du <i>cover pool</i></b>	<b>Total Encours</b>
Expositions sur des personnes publiques	57 948 009	508	57 948 517
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	803 443	-	803 443
<b>TOTAL</b>	<b>58 751 453</b>	<b>508</b>	<b>58 751 961</b>

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 septembre 2021 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

## 1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

## 2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

### 2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés <sup>(1)</sup>
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
<b>France</b>						
État :						
- refinancements export	-	-	4 396 529	-	4 396 529	-
- autres	20 000	-	64	230 000	250 064	-
Banque de France <sup>(2)</sup>	1 396 830	-	-	-	1 396 830	-
Régions	2 349 349	70 008	233 657	-	2 653 014	4
Départements	7 449 416	-	135 922	-	7 585 338	10
Communes	14 366 269	13 336	297 317	-	14 676 922	13 307
Groupements de communes <sup>(3)</sup>	13 464 198	61 542	75 822	-	13 601 561	316
Établissements publics :						
- de santé	6 032 563	8 396	-	-	6 040 959	81
- d'habitat social	872 174	-	-	-	872 174	14
- autres	735 797	149 992	466	-	886 255	2 482
<b>Sous-total</b>	<b>46 686 595</b>	<b>303 274</b>	<b>5 139 777</b>	<b>230 000</b>	<b>52 359 646</b>	<b>16 214</b>
<b>Allemagne</b>						
Länder	-	274 909	-	-	274 909	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>274 909</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>274 909</b>	<b>-</b>
<b>Autriche</b>						
Länder	-	-	167 307	-	167 307	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>167 307</b>	<b>-</b>	<b>167 307</b>	<b>-</b>
<b>Belgique</b>						
Régions	708	-	2 000	-	2 708	-
Etablissements publics	31 416	-	-	-	31 416	-
<b>Sous-total</b>	<b>32 124</b>	<b>-</b>	<b>2 000</b>	<b>-</b>	<b>34 124</b>	<b>-</b>
<b>Canada</b>						
Communes	100 287	-	-	-	100 287	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-
<b>Sous-total</b>	<b>134 772</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>134 772</b>	<b>-</b>
<b>Espagne</b>						
État	-	180 000	-	-	180 000	-
Régions	-	50 000	-	-	50 000	-
Communes	65 443	-	-	-	65 443	-
<b>Sous-total</b>	<b>65 443</b>	<b>230 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>295 443</b>	<b>-</b>
<b>Etats-Unis</b>						
États fédérés	-	181 761	-	-	181 761	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>181 761</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>181 761</b>	<b>-</b>

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS  
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés <sup>(1)</sup>
PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
<b>Italie</b>						
État	-	1 152 870	-	-	1 152 870	-
Régions	-	1 683 065	-	-	1 683 065	-
Provinces	-	383 556	-	-	383 556	-
Communes	3 959	859 988	-	-	863 947	-
<b>Sous-total</b>	<b>3 959</b>	<b>4 079 478</b>	-	-	<b>4 083 438</b>	-
<b>Japon</b>						
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-
<b>Sous-total</b>	-	<b>25 000</b>	-	-	<b>25 000</b>	-
<b>Portugal</b>						
État	-	-	-	-	-	-
Communes	5 426	-	-	-	5 426	-
Établissements publics	1 289	-	-	-	1 289	-
<b>Sous-total</b>	<b>6 715</b>	-	-	-	<b>6 715</b>	-
<b>Royaume Uni</b>						
État	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Suède</b>						
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-
<b>Sous-total</b>	<b>18 490</b>	-	-	-	<b>18 490</b>	-
<b>Suisse</b>						
Cantons	65 253	-	-	-	65 253	-
Communes	230 102	-	-	-	230 102	-
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-
<b>Sous-total</b>	<b>355 705</b>	-	-	-	<b>355 705</b>	-
<b>Supranational</b>						
Organismes internationaux	10 700	-	-	-	10 700	-
<b>Sous-total</b>	<b>10 700</b>	-	-	-	<b>10 700</b>	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>47 314 502</b>	<b>5 094 422</b>	<b>5 309 085</b>	<b>230 000</b>	<b>57 948 009</b>	<b>16 214</b>

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels. Par conséquent, pour les comptes trimestriels au 30 septembre 2021, les données relatives aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions sur prêts et sur titres ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Néanmoins, les provisions et les créances douteuses et litigieuses font l'objet d'un suivi régulier et les provisions ajustées à fin septembre ont été déduites des expositions présentées dans ce même tableau.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2021.

(3) Dont EUR 14 071 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

## 2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

## 2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2021

<b>Maturité résiduelle finale</b>		
<b>Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)</b>	<b>Nombre d'opérations <sup>(1)</sup></b>	<b>Encours total</b>
0	1 975	1 581 229
1	2 597	593 829
2	2 303	912 777
3	2 239	882 077
4	4 311	1 293 469
5	2 434	1 801 650
6	2 279	2 311 327
7	2 898	2 582 632
8	2 403	3 624 442
9	2 858	3 394 672
10	1 611	2 633 671
11	1 540	2 775 820
12	1 608	3 431 611
13	1 825	4 620 486
14	1 836	4 498 540
15	1 184	3 347 603
16	1 007	2 704 820
17	1 008	2 719 235
18	1 070	2 624 394
19	805	3 299 363
20	330	1 331 696
21	151	476 304
22	246	585 922
23	259	528 289
24	195	546 646
25	90	445 919
26	74	945 721
27	82	388 831
28	110	386 806
29	59	426 603
30	16	70 094
31	13	27 188
32	36	78 238
33	11	65 106
34	31	79 918
35	14	12 475
36	13	36 402
37	8	32 542
38	2	9 043
39	2	20 751
40	1	6 455
	<b>41 534</b>	<b>58 134 597</b>
<b>ÉCART DE CHANGE</b>		- 186 588
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>57 948 009</b>

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.  
La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

## 2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/09/2021

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2021	Taux de RA fin de période
<b>France</b>		
Etat	-	-
Régions	-	-
Départements	39 011	0,52%
Communes	17 571	0,12%
Groupements de communes	6 395	0,05%
Etablissements publics :		
- de santé	3 818	0,06%
- d'habitat social	1 725	0,19%
- autres établissements publics	73	0,01%
<b>Sous-total</b>	<b>68 594</b>	<b>0,13%</b>
<b>TOTAL expositions sur personnes publiques</b>	<b>68 594</b>	<b>0,12%</b>

Le taux de RA calculé à la fin du troisième trimestre de l'année 2021 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus au cours de l'année 2021 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période. Ce taux n'est pas annualisé en raison du caractère aléatoire des remboursements anticipés sur un *cover pool* constitué d'entités du secteur public.

Sur 2020, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,08% correspondant à EUR 47 millions de remboursements anticipés.

### 3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

#### 3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 septembre 2021, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

#### 3.2 NOTATIONS

Néant.

#### 3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

#### 3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

## 4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

### 4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/09/2021		Pays	Encours
<b>1<sup>er</sup> échelon de qualité de crédit</b>			
Obligations sécurisées			
	France		182 198
	Autres pays		604 085
Autres titres bancaires			
	France		12 199
	Autres pays		-
Prêt à la société mère, SFIL			
	France		-
<b>2<sup>ème</sup> échelon de qualité de crédit</b>			
Titres bancaires (maturité < 100 jours)			
	France		-
	Autres pays		-
Solde des comptes courants bancaires			
	France et autres pays		4 961
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>803 443</b>

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Au 30 septembre 2021, aucune provision spécifique n'était enregistrée sur les titres bancaires.

La Caisse Française de Financement Local peut accorder des prêts à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

### 4.2 NOTATIONS

Au 30 septembre 2021, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires, ainsi que, marginalement, des soldes des comptes bancaires. Ces expositions doivent bénéficier d'une notation qui entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

### 4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2021		Durée résiduelle					Total
Maturité résiduelle finale	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Période d'échéance en année							
0	10	43 159	224 139	-	-	-	267 298
1	15	-	-	98 300	202 845	-	301 145
2	11	-	-	-	188 900	-	188 900
3	3	-	-	-	46 100	-	46 100
4	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>43 159</b>	<b>224 139</b>	<b>98 300</b>	<b>437 845</b>	<b>-</b>	<b>803 443</b>

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

#### 4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu ni au cours des trois premiers trimestres 2021, ni au cours de l'année 2020.

## 5. LE RISQUE DE TAUX

Pour limiter l'impact de ces risques, la Caisse Française de Financement Local a mis en place une stratégie de couverture consistant :

- à micro-couvrir en taux, en base et en change les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations vanille libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une micro-couverture si leur notionnel ou leur durée risque d'entraîner un dépassement de limite de sensibilité. La micro-couverture est exclusivement réalisée par *swap* ;
- à macro-couvrir en taux l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement (i) les prêts au secteur public local et (ii) les émissions d'obligations foncières libellés en euro. Cette macro-couverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs à taux fixe via la résiliation de *swaps* et, pour le complément, par mise en place de nouveaux *swaps* contre Euribor ou €str ;
- cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des *fixings* des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité à court terme. Le cas échéant, des *swaps* contre €ster peuvent être conclus pour couvrir le risque de *fixing*.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index Eonia ou €str et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risques de taux sont suivis, analysés et gérés à travers :

- la production de gaps (respectivement de taux fixe, de base et de *fixing*), calculés en vision statique :

Impasse taux fixe	Différence entre les emplois et les ressources au bilan et hors-bilan à taux fixe, ou dont le taux a fixé. Elle est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse par index	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et hors-bilan, pour un index ténor donné n'ayant pas encore fixé. Cette impasse est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Gaps de base	Impasses résultant de l'adossement entre deux gaps d'index. Il y en a donc autant que de paires d'index.
Impasse de <i>fixing</i>	Pour un index ténor donné : différence entre emplois et ressources à taux révisable, de bilan et de hors-bilan, par date de <i>fixing</i> .

- la production mensuelle d'indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) à un choc de taux de 100 bp, visant à encadrer les positions résiduelles de taux fixe/fixé de la Caisse Française de Financement Local (après la mise en place des couvertures). Ces indicateurs sont calculés pour 4 time buckets prédéfinis (court terme, moyen terme, long

terme, très long terme), et encadrés par des limites qui ont été calibrées pour ne pas perdre plus de 6 % des fonds propres (soit EUR 80 millions) avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de 10 ans.

Au 30 septembre 2021 les limites de sensibilité au risque de taux de CAFFIL sont les suivantes :

<b>Translation de la courbe de taux</b>	Limite de EUR 25 millions
<b>Pentification/rotation de la courbe de taux sur des points éloignés de la courbe</b>	Limite de EUR 15 million sur le <i>time bucket</i> court terme Limite de EUR 10 million sur le <i>time bucket</i> moyen terme Limite de EUR 10 million sur le <i>time bucket</i> long terme Limite de EUR 9 million sur le <i>time bucket</i> très long terme
<b>Pentification/rotation de la courbe de taux à l'intérieur d'un <i>time bucket</i></b>	Limite de EUR 30 millions sur la valeur absolue des sensibilités à l'intérieur de chaque <i>time bucket</i>

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100 points de base sont présentées ci-dessous :

**Risque directionnel**

Sensibilité globale

EUR millions, fin de trimestre	Limite	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021
<b>Sensibilité</b>	<b>25,0</b>	<b>-6,8</b>	<b>-10,1</b>	<b>-5,3</b>	<b>-3,3</b>

**Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe**

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021
<b>Court terme</b>	<b>15,0</b>	<b>-9,5</b>	<b>-4,4</b>	<b>-5,8</b>	<b>-3,0</b>
<b>Moyen terme</b>	<b>10,0</b>	<b>3,1</b>	<b>-6,5</b>	<b>1,0</b>	<b>4,9</b>
<b>Long terme</b>	<b>10,0</b>	<b>-2,5</b>	<b>0,7</b>	<b>-1,4</b>	<b>-6,5</b>
<b>Très long terme</b>	<b>9,0</b>	<b>2,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>

**Risque de pente entre deux points de maturité proche**

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021
<b>Court terme</b>	<b>30,0</b>	<b>10,9</b>	<b>12,4</b>	<b>7,7</b>	<b>13,3</b>
<b>Moyen terme</b>	<b>30,0</b>	<b>22,3</b>	<b>21,4</b>	<b>24,5</b>	<b>23,1</b>
<b>Long terme</b>	<b>30,0</b>	<b>11,3</b>	<b>16,7</b>	<b>26,0</b>	<b>10,6</b>
<b>Très long terme</b>	<b>30,0</b>	<b>8,8</b>	<b>8,3</b>	<b>5,7</b>	<b>15,0</b>

## 6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par de la trésorerie, des valeurs de remplacement ou des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France.

CAFFIL dispose de ressources propres et peut ainsi :

- soit utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 30 septembre 2021, ils s'élèvent à EUR 1 386,9 millions (après déduction d'une hypothèse de non performance des actifs) ;
- soit céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
  - Les expositions bancaires, classées en valeurs de remplacement. Au 30 septembre 2021, celles-ci s'élèvent à EUR 798,5 millions.
  - Les titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B), hors titres bancaires. Au 30 septembre 2021, ceux-ci s'élèvent à EUR 3 051,6 millions.
  - Les autres actifs éligibles au refinancement de la banque de France. Au 30 septembre 2021, ceux-ci s'élèvent à EUR 36 654,3 millions.

Au 30 septembre 2021, la Caisse Française de Financement Local dispose ainsi d'environ EUR 41 891,3 millions d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France (y compris sa trésorerie déposée en banque ou à la Banque de France). Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *registered covered bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

Au 30 septembre 2021, la situation de liquidité à 180 jours est excédentaire sur l'ensemble de la période et ne présentait aucun besoin de trésorerie. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

# RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS

## CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

